



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL n° 62 du 30 aout 2016

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

CABINET.....	3
Service Interministériel de Défense.....	3
Arrêté sidpc n°2016/148 portant suppression temporaire du droit de passage sur les chemins de halage rive gauche du canal de la sensée sur le territoire de la commune de corbehem.....	3
Arrêté sidpc 2016/149 portant mesure temporaire de restriction de navigation pour travaux de restauration des défenses des berges, rive gauche du canal de la haute deûle du pk 46.200 au pk 47.100 sur le territoire de la commune de harnes..	3
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE.....	4
Arrêté relatif à la présidence de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du pas-de-calais.....	4
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....	4
Bureau de l'ANIMATION TERRITORIALE DES ENTREPRISES.....	4
Ordre du jour des réunions du 7 octobre 2016 de la commission département d'aménagement commercial (cdac) du pas-de-calais pour la demande de permis de construire n° pc 062 325 16 00002 et n° pc 062 427 16 00041.....	4
Ordre du jour des réunions du 22 septembre 2016 de la commission département d'aménagement commercial (cdac) du pas-de-calais.Dossier enregistré sous le n° 62-16-201 et n° PC 062 040 16 00013.....	4
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....	5
service économie agricole.....	5
Arrêté modificatif consolidé n°2 désignant les membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture cdoa.....	5
Arrêté modificatif consolidé n°2 désignant les membres de la section spécialisée exploitations en situation fragile.....	7
Arrêté modificatif consolidé n°2 désignant les membres de la section spécialisée structure et économie.....	8
DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES LIBERTES PUBLIQUES.....	9
BUREAU DE LA CIRCULATION.....	9
Réglementation générale des manifestations sportives organisées sur des lieux ouverts à la circulation publique avec la participation de véhicules à moteur acrobaties motorisées à FICHEUX le 04 septembre 2016.....	9
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE L'ARTOIS.....	10
Avis de décision de déclassement du domaine public cci de l'artois.....	10

CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE

Arrêté sidpc n°2016/148 portant suppression temporaire du droit de passage sur les chemins de halage rive gauche du canal de la Sensée sur le territoire de la commune de Corbehem

par arrêté du 23 août 2016

Vu le code des transports, notamment son article R4241-68 portant règlement de police de la circulation sur les dépendances du Domaine Public Fluvial ;
Vu le code de l'environnement notamment l'article L435-9 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2131-2
Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;
Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;
Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme. Fabienne BUCCIO, en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;
Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;
Vu l'arrêté du 29 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-10-160 en date du 21 décembre 2015 portant délégation de signature à M. Etienne DESPLANQUES, Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfète du Pas-de-Calais ;
Vu la demande en date du 23 août 2016 du Directeur Territorial Nord Pas-de-Calais de Voies Navigables de France ;
Considérant la nécessité de suspendre pour des raisons de sécurité les circulations piétonne et automobile entre les PK 22.486 et PK 23.221 en rive gauche du canal de la Sensée, sur le territoire de la commune de Corbehem, pour des travaux de restauration des défenses des berges.

sur proposition du directeur de cabinet ; a r r e t e

Article 1er : le droit de passage, repris à l'article L 2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques et l'article R4241-68 du code des transports portant sur la circulation sur les digues et chemins de halage est supprimé du 1er septembre 2016 au 30 octobre 2017 pour les circulations piétonne et automobile entre les PK 22.486 et PK 23.221, en rive gauche du canal de la Sensée, sur le territoire de la commune de Corbehem.

Article 2: Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans un délai de deux mois. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 3 : Le Directeur de Cabinet, le Directeur Territorial du Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France, Madame la Sous-préfète de Lens et Monsieur le Maire de la commune de Corbehem sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet.
SIGNÉ Etienne DESPLANQUES.

Arrêté sidpc 2016/149 portant mesure temporaire de restriction de navigation pour travaux de restauration des défenses des berges, rive gauche du canal de la haute deûle du pk 46.200 au pk 47.100 sur le territoire de la commune de harnes.

par arrêté 25 août 2016

Vu le code des transports, notamment son article L.4241-3 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2132-7 et L.2132-8 ;
Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;
Vu le décret n°73-912 du 21 septembre 1973 portant règlement de police de la navigation intérieure et notamment son article 1.22 ;
Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;
Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme. Fabienne BUCCIO, en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;
Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure, notamment son article A.4241-26 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-10-160 en date du 21 décembre 2015 portant délégation de signature à M. Etienne DESPLANQUES, Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfète du Pas-de-Calais ;
Vu la demande en date du 22 août 2016 présentée par le Directeur Territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France ;
Considérant que les travaux à réaliser nécessitent la prise de mesures restrictives de navigation ;

sur proposition du directeur de cabinet ; a r r e t e

Article 1er : Compte tenu des travaux de restauration des défenses des berges à réaliser rive gauche du canal de la Haute Deûle, du PK 46.200 au PK 47.100, sur le territoire de la commune de Harnes, Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau doivent respecter une vigilance toute particulière au droit du chantier et à la signalisation temporaire mise en place du 26 septembre 2016 au 22 novembre 2016 conformément à l'information qui sera diffusée par le Directeur Territorial du Nord Pas-de-Calais de Voies navigables de France par voie d'avis à la batellerie.

Article 2 : Le présent arrêté ne préjuge pas des autres décisions et/ou autorisations éventuellement requises par d'autres réglementations applicables pour ce type de travaux.

Article 3 : Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents Voies navigables de France ou par la Brigade Fluviale de la Gendarmerie Nationale.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans un délai de deux mois. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5 : Le Directeur de Cabinet, le Directeur Territorial du Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France et le Chef de la Brigade Fluviale de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet.
signé Etienne DESPLANQUES.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

Arrêté relatif à la présidence de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du pas-de-calais

Par arrêté de la présidente du Tribunal administratif de Lille du 26 août 2016

Le Tribunal administratif de Lille

Article 1 : Délégation est donnée, à compter du 1er septembre 2016, à M. Pierre Lassaux, conseiller, M. Paul Groutsch, conseiller, Mme Cyrielle Mosser, conseiller et à M. Pierre-Marie Duché pour présider la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du Pas-de-Calais.

Article 2 : M. Lassaux, M. Groutsch, Mme Mosser, M. Duché, le directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

LA Présidente du T A
signé joelle Adda

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE DES ENTREPRISES

Ordre du jour des réunions du 7 octobre 2016 de la commission département d'aménagement commercial (cdac) du pas-de-calais pour la demande de permis de construire n° pc 062 325 16 00002 et n° pc 062 427 16 00041

ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2016

9H30 Demande de permis de construire n° PC 062 325 16 00002

Demande présentée par la Société civile immobilière VIGNION DILLY sise 9ter, rue Labarros à Noeux-les-Mines (62290), afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de 1000 m² à 1980 m² (+ 980 m²) de la surface de vente du magasin de bricolage et de jardinage, qui sera exploité sous l'enseigne « Weldom », à Fauquembergues (62560), au 570, avenue Roland Huguet.

10H15 Demande de permis de construire n° PC 062 427 16 00041

Demande présentée par la Société en nom collectif LIDL sise 35, rue Charles Péguy à Strasbourg (67200), afin d'obtenir l'autorisation de créer un supermarché à l'enseigne « LIDL », d'une surface de vente de 1421 m², à Hénin-Beaumont (62110), Boulevard du Président Allende.

Ordre du jour des réunions du 22 septembre 2016 de la commission département d'aménagement commercial (cdac) du pas-de-calais. Dossier enregistré sous le n° 62-16-201 et n° PC 062 040 16 00013

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU PAS-DE-CALAIS

ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

16H00 Dossier enregistré sous le n° 62-16-201

Demande présentée par la Société civile immobilière SCI CESAR sise 28-36, rue des Arts à Lille (59000), afin d'obtenir l'autorisation de créer un magasin d'équipement de la maison et/ou d'équipement de la personne, d'une surface de vente de 990 m², dans un ensemble commercial situé à Arras (62000), rue Ampère.

16H45 Demande de permis de construire n° PC 062 040 16 00013

Demande présentée par la Société en nom collectif SNC ARQUES LA GARENNE sise 5 Cours Gambetta à Tarbes (65000), afin de créer deux commerces non alimentaires, d'une surface de vente respective de 1543 m² et 1107 m², à Arques (62510), rue Yves Montand.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Arrêté modificatif consolidé n°2 désignant les membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture cdoa

par arrêté du 23 août 2016

sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer

ARTICLE 1 :L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) est modifié comme suit.

La Commission départementale d'orientation de l'agriculture, prévue à l'article R. 313-1 du Code rural et de la pêche maritime, est composée au plan professionnel comme suit :

a - Représentants de la Chambre d'agriculture de Région Nord Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Bernard BAYARD, Président de la Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire ;

Monsieur Didier HELLEBOID, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant ;

Monsieur Guillaume CARON, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant.

Monsieur Christian DURLIN, Chambre d'agriculture de la région Nord Pas-de-Calais, 54-56 avenue Roger Salengro, BP 90136, 62054 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex titulaire ;

Monsieur Jean-Marie CARLU, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant ;

Monsieur Sébastien BOCQUILLON, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant.

Monsieur Albert ROUSSEZ, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire;

Madame Francine THÉRET, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléante ;

Madame Emmanuelle DUCHATEAU, Chambre d'agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, suppléant.

b – Représentants de la caisse régionale de Mutualité sociale agricole (MSA)

Monsieur Christophe LEROUX, 52 rue de Béthune, 62690 CAMBLAIN-L'ABBÉ, titulaire ;

Monsieur Emmanuel DALLE, 82 rue de la Gare, 62158 SAULTY, suppléant.

c - Représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

Entreprises non coopératives

Monsieur Alexandre MAUPRIVEZ, Président du Pôle des industries agroalimentaires, Directeur d'Alliance Emploi, 17, avenue de LIÈGE, 59300 VALENCIENNES, titulaire ;

Pas de suppléant.

Entreprises coopératives

Monsieur Gilles DESGROUSILLIERS, Prospérité fermière, demeurant 9 rue de Ruisseauville, 62310 CANLERS, titulaire ;

Monsieur Hubert BRISSET, OPALIN, GAEC du Fleurin, demeurant 51 rue principale, 62690 BERLES-MONCHEL, suppléant ;

Monsieur Luc DESBUCQUOIS, UNEAL, demeurant 37 route d'Hesdin, 62960 WESTREHEM, suppléant.

d - Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées

Coordination rurale

Monsieur Philippe DERON, demeurant 1 place de l'Église, 62156 ÉTERPIGNY, titulaire ;

Jean Louis FENART, demeurant 163 route d'Estaires, 62138 VIOLAINES, suppléant ;

Monsieur Arnaud DEREGNAUCOURT, demeurant 3 rue Jean de la FONTAINE, 62118 HAMBLAIN-LES-PRÉS, suppléant.

Monsieur Guy BOISLEUX, demeurant 1 rue d'Alsace 62128 WANCOURT, titulaire ;

Monsieur Laurent DARRAS demeurant 3 rue Saint Martin, 62490 BELLONNE, suppléant ;

Monsieur Benoit GUILBERT demeurant la Rettemoy, 62116 BUCQUOY, suppléant.

Confédération Paysanne

Monsieur François THÉRY, demeurant 2 rue de l'Église, 62580 GAVRELLE, titulaire ;

Monsieur Daniel TROLLÉ, demeurant Ferme de Hilbert, 62630 ÉTAPLES-SUR-MER, suppléant ;

Monsieur Stéphane DELMOTTE, demeurant 13 rue d'Arleux, 62580 OPPY.

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs

Monsieur Pierre HANNEBIQUE, Président de la FDSEA, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire ;

Monsieur Philippe DAUSSY, demeurant 75 rue des poissonniers, 62140 MARCONNELLE, suppléant ;

Monsieur Karel LESAFFRE, demeurant 8 rue catholique, 62134 FIEFS, suppléant.

Monsieur Denis GOURDIN, demeurant 15 rue de Bermicourt, 62130 HUMEROEUILLE, titulaire ;

Monsieur Jean Louis BERTIN, demeurant Le trou du Charme, 62240 BOURNONVILLE, suppléant ;

Monsieur Stéphane VERMERSCH, demeurant 32 rue Gambetta, 62128 FONTAINE-LES-CROISILLES, suppléant.

Monsieur Denis DELPORTE, demeurant 3 rue de Saint Amand, 62111 POMMIER, titulaire ;

Monsieur Jean-Pierre CLIPET, demeurant 59 Impasse des Malots, 62910 SERQUES, suppléant;

Monsieur Christophe HOCHEDÉ, demeurant 1 rue Principale, 62550 NÉDONCHEL, suppléant.

Monsieur Serge CAPRON, demeurant 99 rue du 14 juillet, 62270 REBREUVE-SUR-CANCHE, titulaire ;

Monsieur Charles INGLARD, demeurant de la Melde, 62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, suppléant ;

Monsieur Emmanuel LEPECQUET, demeurant 11 rue de Witrepin, 62630 FRENCQ, suppléant.

Monsieur Clément CUVILLIER, demeurant 254 rue des jonquilles, 62260 FERFAY, titulaire ;

Monsieur Damien DUPAS, 36 rue principale, 62130 HÉRICOURT, suppléant ;
Monsieur Augustin SAUVAGE, 17 rue d'ARRAS, 62128 CROISILLES, suppléant.

e - Représentants des salariés agricoles

Monsieur Jean Pierre CHIVORET, 22 Boulevard de Paris, 62190 LILLERS, titulaire ;
Monsieur Sébastien GALLET, 7 rue principale, 62134 FONTAINE-LES-BOULANS, suppléant ;
Monsieur Pascal BRIDOUX, 16 rue d'Arras, 62123 WANQUETIN, suppléant.

f - Représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

Commerce indépendant de l'alimentation

Monsieur Jean CARNEL, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), demeurant Pépinières CARNEL, 8 rue du Moulin, 62121 HAMELINCOURT, titulaire.

Pas de suppléant.

Distribution des produits agro-alimentaires

Monsieur Édouard MAGNAVAL, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Artois, 87/89 rue St Aubert, CS 70540, 62008 ARRAS Cedex, titulaire ;

Pas de suppléant.

g - Représentants du financement de l'agriculture

Monsieur Philippe TETTART, Crédit agricole mutuel Nord de France, demeurant 3 rue Saint Martin, 62250 LANDRETHUN-LE-NORD, titulaire ;

Monsieur Bernard PACORY, Président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Nord de France, 10 avenue Foch, BP 369, 59020 LILLE Cedex, suppléant ;

Monsieur Stéphane ROLIN, Crédit agricole Nord de France, demeurant 31 rue de Fruges, 62310 SENLIS, suppléant.

h - Représentants des fermiers métayers

Monsieur Hervé CHIVET, demeurant « Le Marais », 65 rue de Puchelard, 62650 BEZINGHEM, titulaire ;

Monsieur Laurent FOURNIER, demeurant 29 rue d'ARRAS, 62580 THÉLUS, suppléant ;

Monsieur Patrice GELLEZ, demeurant 40 Grand Rue, 62490 VITRY-EN-ARTOIS, suppléant.

i - Représentants des propriétaires agricoles

Monsieur Albert LEBRUN, Président du Syndicat départemental des propriétaires privés ruraux (SDPPR), demeurant 17 rue de Frévent, 62130 CROISETTE, titulaire ;

Monsieur Dominique LECLERCQ, demeurant 741 rue des juifs - Ferme d'Ovillers, 62860 RUMAUCOURT, suppléant ;

Monsieur Christian DEMILLY, demeurant 9 ruelle notre dame, 62940 HAILLICOURT, suppléant.

j - Représentants de la propriété forestière

Monsieur Gilles de LENCQUESAING, demeurant Château de Verchin, 62310 VERCHIN, titulaire ;

Monsieur Patrick ROBLOT, demeurant Les Herbages, 490 rue de Duisans, 62161 AGNEZ-LES-DUISANS, suppléant ;

Monsieur Charles du HAYS, Président du Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais, demeurant 28 rue du Moulin, 62134 ÉRIN, suppléant.

k - Représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement

Nord Nature Environnement

Madame Blanche CASTELAIN, Vice Présidente de Nord nature environnement, demeurant 8 rue du Transvaal, 62143 ANGRES, titulaire ;

Madame Laurence HUCLIER, demeurant 5 rue d'Arras, 62690 IZEL-LES-HAMEAU, suppléante ;

Monsieur Gérard CAILLIEZ, demeurant 12 rue de la Maladredie, 62124 BARASTRE, suppléant.

Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Bernard DUHANEZ, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, rue des Alpes – Maison du Grand Vannage, 62510 ARQUES, titulaire ;

Monsieur Daniel FOULON, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, rue des Alpes – Maison du Grand Vannage, 62510 ARQUES, suppléant ;

l - Représentants de l'artisanat

Monsieur Joël MACHART, représentant la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais,

9, rue Léon TRULIN CS 30114 59001 LILLE Cedex, titulaire ;

Monsieur Gabriel HOLLANDER, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais, 9, rue Léon TRULIN, CS 30114, 59001 LILLE Cedex, suppléant.

m - Représentants des consommateurs

Monsieur Lucien CORDONNIER, Maison des Sociétés, 16 rue Aristide Briand, 62000 ARRAS, titulaire ;

Monsieur Gérard BARBIER, demeurant 10 rue Chanzy, 62000 ARRAS, suppléant ;

Monsieur Christian SANTERNE, demeurant 33 rue de la Fontaine Grulotte, 62156 RÉMY, suppléant.

n - Personnes qualifiées

Monsieur Dominique TABARY, administrateur du Centre d'économie rurale Nord Pas-de-Calais (CER 59-62), demeurant 6 rue Jules Ferry, 62121 COURCELLES-LE-COMTE, titulaire ;

Madame Martine POUPART, administrateur de l'Association fiscale agricole (AFA), demeurant 250 rue de la Hocquerie 62215 OYE PLAGE, suppléante.

Monsieur Gilbert DORET, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe (CMNE), demeurant Le Bail, 870 rue de la fontaine, 62250 BAZINGHEM, titulaire ;

Monsieur Philippe LELEU, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 1124, rue de la Lombarderie 62240 WIRWIGNES, suppléant ;

Monsieur François DUSANNIER, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 8, chemin Bouvelet 62780 CUCQ, suppléant.

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) est modifié comme suit.

La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète du Pas-de-Calais
Fabienne BUCCO

Arrêté modificatif consolidé n°2 désignant les membres de la section spécialisée exploitations en situation fragile

par arrêté du 23 août 2016

sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « exploitations en situation fragile » est modifié comme suit.

Conformément à l'article R. 313-6, la section spécialisée de la CDOA nommée « section spécialisée exploitations en situation fragile » est composée comme suit :

a –Le Président du Conseil départemental ou son représentant

b –Le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant

c –Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant

d – Représentants de la caisse régionale de Mutualité sociale agricole (MSA)

Monsieur Christophe LEROUX, 52 rue de Béthune, 62690 CAMBLAIN-L'ABBÉ, titulaire ;

Monsieur Emmanuel DALLE, 82 rue de la Gare, 62158 SAULTY, suppléant.

e - Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées
Coordination rurale

Monsieur Philippe DERON, demeurant 1 place de l'Église, 62156 ÉTERPIGNY, titulaire ;

Monsieur Jean Louis FENART, demeurant 163 route d'Estaires, 62138 VIOLAINES, suppléant ;

Monsieur Arnaud DEREGNAUCOURT, demeurant 3 rue Jean de la FONTAINE, 62118 HAMBLAIN-LES-PRÉS, suppléant ;

Monsieur Guy BOISLEUX, demeurant 1 rue d'Alsace 62128 WANCOURT, titulaire ;

Monsieur Laurent DARRAS demeurant 3 rue Saint Martin, 62490 BELLONNE, suppléant ;

Monsieur Benoit GUILBERT demeurant la Rettemoy, 62116 BUCQUOY, suppléant.

Confédération Paysanne

Monsieur François THÉRY, demeurant 2 rue de l'Église, 62580 GAVRELLE, titulaire ;

Monsieur Daniel TROLLÉ, demeurant Ferme de Hilbert, 62630 ÉTAPLES-SUR-MER, suppléant ;

Monsieur Stéphane DELMOTTE, demeurant 13 rue d'Arleux, 62580 OPPY.

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs

Monsieur Pierre HANNEBIQUE, Président de la FDSEA, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY
Cedex, titulaire ;

Monsieur Philippe DAUSSY, demeurant 75 rue des poissonniers, 62140 MARCONNELLE, suppléant ;

Monsieur Karel LESAFFRE, demeurant 8 rue catholique, 62134 FIEFS, suppléant

Monsieur Denis GOURDIN, demeurant 15 rue de Bermicourt, 62130 HUMEROEUILLE, titulaire ;

Monsieur Jean Louis BERTIN, demeurant Le trou du Charme, 62240 BOURNONVILLE, suppléant ;

Monsieur Stéphane VERMERSCH, demeurant 32 rue Gambetta, 62128 FONTAINE-LES-CROISILLES, suppléant ;

Monsieur Denis DELPORTE, demeurant 3 rue de Saint Amand, 62111 POMMIER, titulaire ;

Monsieur Jean-Pierre CLIPET, demeurant 59 Impasse des Malots, 62910 SERQUES, suppléant;

Monsieur Christophe HOCHEDÉ, demeurant 1 rue Principale, 62550 NÉDONCHEL, suppléant ;

Monsieur Serge CAPRON, demeurant 99 rue du 14 juillet, 62270 REBREUVE-SUR-CANCHE, titulaire ;

Monsieur Charles INGLARD, demeurant de la Melde, 62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, suppléant ;

Monsieur Emmanuel LEPECQUET, demeurant 11 rue de Witrepin, 62630 FRENCQ, suppléant ;

Monsieur Clément CUVILLIER, demeurant 254 rue des jonquilles, 62260 FERFAY, titulaire ;

Monsieur Damien DUPAS, 36 rue principale, 62130 HÉRICOURT, suppléant ;

Monsieur Augustin SAUVAGE, 17 rue d'ARRAS, 62128 CROISILLES, suppléant.

f - Représentants du financement de l'agriculture

Monsieur Stéphane ROLIN, Crédit agricole Nord de France, demeurant 31 rue de Fruges, 62310 SENLIS, titulaire ;

Monsieur Bernard PACORY, Président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Nord de France, 10 avenue Foch, BP 369, 59020
LILLE Cedex, suppléant.

g - Représentants des fermiers métayers

Monsieur Hervé CHIVET, demeurant « Le Marais », 65 rue de Puchelard, 62650 BEZINGHEM, titulaire ;

Monsieur Laurent FOURNIER, demeurant 29 rue d'ARRAS, 62580 THÉLUS, suppléant ;

Monsieur Patrice GELLEZ, demeurant 40 Grand Rue, 62490 VITRY-EN-ARTOIS, suppléant.

h - Représentants des propriétaires agricoles

Monsieur Albert LEBRUN, Président du Syndicat départemental des propriétaires privés ruraux (SDPPR), demeurant 17 rue de Frévent,
62130 CROISSETTE, titulaire ;

Monsieur Dominique LECLERCQ, demeurant 741 rue des juifs - Ferme d'Ovillers, 62860 RUMAUCOURT, suppléant ;

Monsieur Christian DEMILLY, demeurant 9 ruelle notre dame, 62940 HAILLICOURT, suppléant.

i- Personnes qualifiées

Monsieur Dominique TABARY, administrateur du Centre d'économie rurale Nord Pas-de-Calais (CER 59-62), demeurant 6 rue Jules
Ferry, 62121 COURCELLES-LE-COMTE, titulaire ;

Madame Martine POUPART, administrateur de l'Association fiscale agricole (AFA), demeurant 250 rue de la Hocquerie, 62215 OYE
PLAGE, suppléante.

Monsieur Gilbert DORET, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe (CMNE), demeurant Le Bail, 870 rue de la fontaine, 62250
BAZINGHEM, titulaire ;

Monsieur Philippe LELEU, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 1124, rue de la Lombarderie 62240 WIRWIGNES,
suppléant ;

Monsieur François DUSANNIER, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 8, chemin Bouvelet 62780 CUCQ, suppléant.

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « exploitations en situation fragile » est modifié comme suit.

La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « exploitations en situation fragile ». Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète du Pas-de-Calais
Fabienne BUCCO

Arrêté modificatif consolidé n°2 désignant les membres de la section spécialisée structure et économie

par arrêté du 23 août 2016

sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « structure et économie » est modifié comme suit.

Conformément à l'article R. 313-6, la section spécialisée de la CDOA nommée « structure et économie » est composée comme suit :

- a -Le Président du Conseil régional ou son représentant
- b -Le Président du Conseil départemental ou son représentant
- c -Le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant
- d -Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant
- e - Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées

Coordination rurale

Monsieur Philippe DERON, demeurant 1 place de l'Église, 62156 ÉTERPIGNY, titulaire ;
Monsieur Jean Louis FENART, demeurant 163 route d'Estaires, 62138 VIOLAINES, suppléant ;
Monsieur Arnaud DEREGNAUCOURT, demeurant 3 rue Jean de la FONTAINE, 62118 HAMBLAIN-LES-PRÉS, suppléant.
Monsieur Guy BOISLEUX, demeurant 1 rue d'Alsace 62128 WANCOURT, titulaire ;
Monsieur Laurent DARRAS demeurant 3 rue Saint Martin, 62490 BELLONNE, suppléant ;
Monsieur Benoit GUILBERT demeurant la Rettemoy, 62116 BUCQUOY, suppléant.

Confédération Paysanne

Monsieur François THÉRY, demeurant 2 rue de l'Église, 62580 GAVRELLE, titulaire ;
Monsieur Daniel TROLLÉ, demeurant Ferme de Hilbert, 62630 ÉTAPLES-SUR-MER, suppléant ;
Monsieur Stéphane DELMOTTE, demeurant 13 rue d'Arleux, 62580 OPPY.

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs

Monsieur Pierre HANNEBIQUE, Président de la FDSEA, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, titulaire ;

Monsieur Philippe DAUSSY, demeurant 75 rue des poissonniers, 62140 MARCONNELLE, suppléant ;

Monsieur Karel LESAFFRE, demeurant 8 rue catholique, 62134 FIEFS, suppléant

Monsieur Denis GOURDIN, demeurant 15 rue de Bermicourt, 62130 HUMEROEUILLE, titulaire ;

Monsieur Jean Louis BERTIN, demeurant Le trou du Charme, 62240 BOURNONVILLE, suppléant ;

Monsieur Stéphane VERMERSCH, demeurant 32 rue Gambetta, 62128 FONTAINE-LES-CROISILLES, suppléant ;

Monsieur Denis DELPORTE, demeurant 3 rue de Saint Amand, 62111 POMMIER, titulaire ;

Monsieur Jean-Pierre CLIPET, demeurant 59 Impasse des Malots, 62910 SERQUES, suppléant;

Monsieur Christophe HOCHEDÉ, demeurant 1 rue Principale, 62550 NÉDONCHEL, suppléant ;

Monsieur Serge CAPRON, demeurant 99 rue du 14 juillet, 62270 REBREUVE-SUR-CANCHE, titulaire ;

Monsieur Charles INGLARD, demeurant de la Melde, 62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, suppléant ;

Monsieur Emmanuel LEPECQUET, demeurant 11 rue de Witrepin, 62630 FRENCQ, suppléant ;

Monsieur Clément CUVILLIER, demeurant 254 rue des jonquilles, 62260 FERFAY, titulaire ;

Monsieur Damien DUPAS, 36 rue principale, 62130 HÉRICOURT, suppléant ;

Monsieur Augustin SAUVAGE, 17 rue d'ARRAS, 62128 CROISILLES, suppléant.

f - Représentants des salariés agricoles

Monsieur Jean Pierre CHIVORET, 22 Boulevard de Paris, 62190 LILLERS, titulaire ;

Monsieur Sébastien GALLET, 7 rue principale, 62134 FONTAINE-LES-BOULANS, suppléant ;

Monsieur Pascal BRIDOUX, 16 rue d'Arras, 62123 WANQUETIN, suppléant.

g - Représentants du financement de l'agriculture

Monsieur Philippe TETTART, Crédit agricole mutuel Nord de France, demeurant 3 rue Saint Martin, 62250 LANDRETHUN-LE-NORD, titulaire ;

Monsieur Bernard PACORY, Président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Nord de France, 10 avenue Foch, BP 369, 59020 LILLE Cedex, suppléant ;

Monsieur Stéphane ROLIN, Crédit agricole Nord de France, demeurant 31 rue de Fruges, 62310 SENLIS, suppléant.

h - Représentants des fermiers métayers

Monsieur Hervé CHIVET, demeurant « Le Marais », 65 rue de Puchelard, 62650 BEZINGHEM, titulaire ;

Monsieur Laurent FOURNIER, demeurant 29 rue d'ARRAS, 62580 THÉLUS, suppléant ;

Monsieur Patrice GELLEZ, demeurant 40 Grand Rue, 62490 VITRY-EN-ARTOIS, suppléant.

i - Représentants des propriétaires agricoles

Monsieur Albert LEBRUN, Président du Syndicat départemental des propriétaires privés ruraux (SDPPR), demeurant 17 rue de Frévent, 62130 CROISSETTE, titulaire ;

Monsieur Dominique LECLERCQ, demeurant 741 rue des juifs - Ferme d'Ovillers, 62860 RUMAUCOURT, suppléant ;

Monsieur Christian DEMILLY, demeurant 9 ruelle notre dame, 62940 HAILLICOURT, suppléant.

j - Représentants de la propriété forestière

Monsieur Gilles de LENCQUESAING, demeurant Château de Verchin, 62310 VERCHIN, titulaire ;

Monsieur Patrick ROBLOT, demeurant Les Herbages, 490 rue de Duisans, 62161 AGNEZ-LES-DUISANS, suppléant ;

Monsieur Charles du HAYS, Président du Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais, demeurant 28 rue du Moulin, 62134 ÉRIN, suppléant.

k - Personnes qualifiées

Monsieur Dominique TABARY, administrateur du Centre d'économie rurale Nord Pas-de-Calais (CER 59-62), demeurant 6 rue Jules Ferry, 62121 COURCELLES-LE-COMTE, titulaire ;

Madame Martine POUPART, administrateur de l'Association fiscale agricole (AFA), demeurant 250 rue de la Hocquerie, 62215 OYE PLAGE, suppléante.

Monsieur Gilbert DORET, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe (CMNE), demeurant Le Bail, 870 rue de la fontaine, 62250 BAZINGHEM, titulaire ;

Monsieur Philippe LELEU, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 1124, rue de la Lombarderie 62240 WIRWIGNES, suppléant ;

Monsieur François DUSANNIER, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, demeurant 8, chemin Bouvelet 62780 CUCQ, suppléant.

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « structure et économie » est modifié comme suit.

La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté du 25 septembre 2015 désignant les membres de la section spécialisée « structure et économie ». Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète du Pas-de-Calais
Fabienne BUCCO

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION

Réglementation générale des manifestations sportives organisées sur des lieux ouverts à la circulation publique avec la participation de véhicules à moteur acrobaties motorisées à FICHEUX le 04 septembre 2016

par arrêté du 30 août 2016

ARTICLE 1er : Le moto club de Ficheux, représenté par Mme Stéphanie TRENEL, Trésorière, est autorisé à organiser, le dimanche 04 septembre 2016 à FICHEUX, des acrobaties motorisées aux conditions mentionnées ci-après, suivant les indications fournies par l'organisateur et celles figurant au plan annexé.

ARTICLE 2. :La piste d'évolution mesure 74 mètres de longueur et 14 mètres de largeur.

L'organisateur devra s'assurer que la piste est libre et que les spectateurs stationnent effectivement dans la zone qui leur est réservée avant d'autoriser le départ de la moto.

ARTICLE 3. Les shows acrobatiques moto «STUNTS» seront effectués le dimanche 04 septembre à 13H00, 15H00 et 16H00 et ce pendant vingt minutes.

ARTICLE 4 En matière de bruit, la limite maximale de 100 décibels ne doit pas être franchie.

ARTICLE 5. : Les spectateurs seront maintenus derrière une simple rangée de barrières métalliques jointes et un grillage existant de 5 mètres de hauteur d'un seul côté de la zone d'évolution.

ARTICLE 6. : Un parc réservé aux véhicules des participants devra être situé à proximité de la piste. Des extincteurs adaptés à la nature des feux à combattre y seront installés. Le public n'y aura pas accès.

ARTICLE 7. Un service de secours et de lutte contre l'incendie sera institué dans les conditions précisées ci-après. Sa mise en place et son fonctionnement subordonnent le déroulement de l'épreuve :

Dix commissaires dont un placé à hauteur de la ligne d'arrivée. Ces commissaires auront reçu une instruction sur le maniement des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'accident, et disposeront de quatre extincteurs le long de la piste d'évolution,

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours 62 (CODIS 62: 03.21.58.18.18.) devra être avisé du début de la manifestation par les soins de l'organisateur qui affichera au poste de contrôle principal les consignes générales de sécurité et le numéro d'appel téléphonique d'urgence des Sapeurs Pompiers (Centre de Traitement de l'Alerte 18),

Une équipe de secouristes, dont l'un au moins sera titulaire du Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Equipe, sera équipée du matériel nécessaire .

Une liaison radio ou téléphonique fiable devra permettre, à partir du terrain ou de ses abords immédiats, l'appel éventuel du Centre de Traitement d'Appel (C.T.A). Un essai sera effectué avant le début de la manifestation,

Un accès réservé aux véhicules de secours de 4 mètres de largeur et de 3 mètres 50 de hauteur devra rester libre en permanence.

ARTICLE 8. :La présente autorisation ne pourra prendre effet que lorsque le Commandant du Groupement de Gendarmerie ou son représentant, aura reçu de Mme Stéphanie TRENEL, organisatrice, l'attestation écrite certifiant que les dispositions imposées, notamment celles concourant à la sécurité des participants et du public, sont effectivement respectées.

La présente autorisation pourra être rapportée à tout moment par le Commandant du Groupement de Gendarmerie ou son représentant agissant par délégation de l'autorité administrative s'il apparaît que les conditions de sécurité, notamment en matière de protection du public, ne se trouvent plus remplies.

ARTICLE 9: L'organisateur devra informer le sous-préfet de permanence de tout accident grave survenu lors de l'épreuve, au 03.21.21.20.00.

ARTICLE 10. : Les droits des tiers sont expressément réservés.

ARTICLE 11. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 12. :Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Maire de FICHEUX, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera affichée à la mairie du lieu de l'épreuve.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur,
signé Francis MANIER

CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE L'ARTOIS

Avis de décision de déclassement du domaine public cci de l'artois

Par décision de son Assemblée Générale du 27 juin 2016, la CCI de l'Artois décidé de déclasser de son domaine public le bâtiment consulaire sis 24 rue Sadi Carnot à Béthune (62400).

La décision de déclassement est disponible en texte intégral, sur simple demande à CCI ARTOIS - 8 rue du 29 juillet 62000 ARRAS.